

Chapitre 5. Photographes, photographes, images, impressions etc. à doter 10,000

Chapitre 6. Dépenses imprévues. 10,000

M. Oudekop, président du conseil d'administration du journal l'Union méridionale de Toulouse, est introduit.

Il expose les conditions dans lesquelles ce journal a repris sa publication le 5 octobre dernier et l'impossibilité de continuer sans une subvention qu'il évalue à 1,000 fr. par mois.

Il est répondu que, tout en reconnaissant les services rendus par ce journal et l'intérêt considérable qu'il y a à en assurer la publication, le comité n'est pas actuellement en mesure de prendre un tel engagement et il le regrette vivement; mais si, comme on est en droit de l'espérer, de nouvelles ressources échent, l'Union méridionale sera placée au premier rang des journaux à soutenir.

M. Oudekop remercie le comité de ses bonnes dispositions et se retire.

La discussion s'engage sur la publicité à donner au discours prononcé le 16 mars et sur la publication du portrait de Son Altesse le prince impérial.

Le comité est unanime à reconnaître l'urgence de cette double publication et au sujet de laquelle des démarches ont déjà été faites.

Deux membres sont chargés de recueillir de nouveaux renseignements qui mettent, dans un très court délai, le comité à même de prendre une décision.

M. le président appelle l'attention du comité sur la question de distribution, étant donné les dispositions notoirement hostiles de l'administration.

Une discussion juridique s'engage sur ce point, qui sera examiné de nouveau dans la séance de mardi.

L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi fixé:

Propositions relatives à l'impression du discours et du portrait de Son Altesse le prince impérial.

Examens de plusieurs propositions relatives à la presse de province.

La séance est levée à quatre heures et la prochaine réunion fixée au mardi 21 courant.

Le secrétaire. Ce procès-verbal est un brouillon non signé. Mais on en a saisi d'autres en copie, notamment celui du 1<sup>er</sup> mai 1874, qui porte les signatures suivantes:

Le président: L. ROUIER. Les secrétaires: B. MANSARD.

Les tableaux relatifs au budget de la presse saisis chez Mansard, montrent que le comité de comptabilité justifiait son titre.

COMITÉ MOUREAU ET COMITÉ DE COMPTABILITÉ

Le comité Moureau est connu par la déposition de M. le préfet de police. Il a donné lieu à une instruction volumineuse qui figure aux pièces annexées.

Quant au comité de comptabilité, tous ses membres ont été entendus, mais seulement à titre de témoins, et cela d'après les ordres transmis par M. le garde des sceaux Tailhand.

Ce sont MM. Rouher; de Casabianca ancien ministre d'Etat; Buffonin, ancien préfet, député, général comte de Palikao; Gavini, ancien préfet des Alpes-Maritimes; Grandperret, ancien garde des sceaux; Pinard, ex-ministre de l'intérieur; Haentjens, Eschassériaux, Levert, députés; Piétri, ancien préfet de police; Mansard et Giraudoux.

Il faudrait citer en entier les deux dépositions de M. Rouher, mais le défaut d'espace nous l'interdit. M. Rouher déclare en substance que le comité de comptabilité, organisé d'après les ordres de l'empereur, avait pour but de favoriser la publication de brochures, de subventionner certains journaux, d'encourager les bonapartistes à poser leur candidature dans les élections partielles.

« Notre comité, ajoute-t-il, existe toujours, car nous sommes persuadés de sa légalité, et les poursuites exercées

ne nous permettaient pas d'en poursuivre la dissolution. »

Quant à M. Amigues et à ses relations avec les victimes de la Commune, M. Rouher repousse avec indignation les inculpations dont il est l'objet: « C'est avec une profonde douleur, dit-il, que je vois un des membres de mon parti pouvoir être considéré comme complice d'une pareille turpitude. »

M. le comte de Palikao dépose en ces termes: « Je ne connaissais pas l'existence du comité présidé par M. Ro her, lorsqu'en juin dernier j'ai reçu une lettre de lui, me priant de passer à son domicile pour une communication importante. J'y allai; il était environ 9 h. 1/2 du matin, j'y rencontrai plusieurs personnes de connaissance, le comte de Casabianca, le duc de Padoue, MM. Léon et Henri Chevreau, le duc de Cambacérès, M. Piétri, l'ancien préfet, MM. Pinard, Grandperret, Levert, de la Roquette. »

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurais désigner, de nous adjoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité; il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On s'est entretenu de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à élever à Belfort.

« On a parlé aussi de photographies et d'une menace de retrait d'autorisation faite par l'administration. J'ai été interpellé par M. Rouher, en ma qualité de militaire, au sujet de l'opportunité de l'érection du monument à Belfort. Je suis retourné à la réunion suivante, mais seulement une heure environ; j'ai pris part à M. Henri Chevreau, je lui ai dit que je ne voyais pas d'utilité pour moi à assister aux réunions, qu'il n'y avait aucune question militaire de traitée, que je n'étais pas comptable, et que, étant général de division en disponibilité aux ordres du ministre, j'étais tenu à une réserve particulière. »

« Je suis parti et je n'y suis plus retourné; deux ou trois jours après, j'ai rencontré dans la rue le général Fleury; de même que j'avais chargé M. Henri Chevreau, je l'ai prié également de faire part de ma décision à M. Rouher. »

Le volume dont nous venons de donner quelques extraits que nous avons pu nous procurer est un fort in-4° contenant plus de cinq cents pages, imprimé en caractères compacts et sur huit colonnes. Il porte en titre: « Deuxième rapport fait au nom de la Commission d'enquête parlementaire sur l'élection qui a eu lieu dans le département de la Nièvre. »

Selon toute probabilité c'est lundi prochain 12 juillet que la Chambre discutera les conclusions de ce rapport.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 10 juillet 1875.

On ne s'occupe, pour le moment, que du rapport sur l'élection de la Nièvre et les comités bonapartistes. La lecture des pièces annexées prend, à elle seule, beaucoup de temps; à vrai dire, elles n'apprennent rien de nouveau. Tous les faits signalés ont déjà été publiés.

Les combattants préparent leurs armes pour la lutte de lundi.

M. de Bourgoing affecte une grande confiance dans la validation de ses élections. Je ne parierais pas pour lui.

La commission chargée d'examiner le traité qui abolit les anciennes capitulations en Egypte, doit nommer prochainement son rapporteur, qui se prononcera contre le traité. Il y a là des intrigues dans lesquelles l'argent du vice roi

Je l'espère, répondit la vieille femme en tendant un pot d'onguent à l'aubergiste.

— En voilà pour combien? demanda celui-ci.

— Je n'ai point besoin d'argent, répondit Jeanne; donnez-moi un paquet de filasse, si vous croyez me devoir quelque chose.

— Ah! bien, par exemple! fit Corentin en grimpaud avec peine sur un banc afin d'atteindre sur une armoire les paquets de filasse blonde, vous êtes bien la première personne à qui j'entends dire une chose pareille.

— Quelle chose, Corentin?

— Que vous n'avez pas besoin d'argent.

— J'ai peur de l'or, répondit la vieille femme.

— Ah! bah! et pourquoi?

— Parce que c'est pour l'amour de l'or que l'on commet tous les crimes.

« Quand la convoitise d'en posséder saisit les hommes, ils perdent la notion du bien et du mal: l'or les attire, les aveugle, les domine; ils en veulent à quelque prix que ce soit, même au prix du sang... »

Jeanne s'arrêta toute frémissante, puis elle ajouta plus bas, comme si quelque souvenir terrible lui venait à l'esprit:

— Même au prix de leur âme!

ajouté un grand rôle, surtout à l'égard des Italiens et des Grecs, qui sont nombreux en Egypte. L'Angleterre, la Prusse et la Russie n'ont presque pas de nationaux dans ce pays. L'Autriche a cédé à la pression de la Prusse qui, dans cette affaire comme dans bien d'autres, a voulu surtout nuire à la France. La colonie française en Egypte compte environ 22,000 membres, parmi lesquels des négociants de premier ordre. Ils ont, donc grand intérêt à ne pas se trouver exposés à l'arbitraire de la justice égyptienne. La discussion montrera combien le duc Decazes a été imprévoyant et léger en sacrifiant ses capitulations.

M. le comte de Douhet a présenté au projet de loi organique sur les élections des sénateurs un amendement qui ne flatte pas beaucoup nos députés, car il spécule sur leur mort pour renouveler le plus vite possible les sénateurs à vie. Voici cet amendement qui ne sera sans doute pas voté: « Afin de se conformer aux idées modérées qui veulent, dans l'intérêt du principe d'émulation, que les fonctions publiques à vie résident sur les mêmes personnes, les moins longtemps possible, les 73 sénateurs à vie nommés par l'Assemblée seront, pour la première élection des membres du Sénat, choisis ou élus, les deux tiers soit 50 sénateurs, parmi les députés actuels, les plus âgés d'après l'ordre du tableau des naissances, l'autre tiers soit 23 sénateurs, exclusivement en dehors des membres de l'Assemblée nationale. »

P. S. — Ce soir, on dit, à Versailles, que l'extrême droite n'a pas encore pris de parti définitif au sujet du mode de scrutin, quoique la majorité des membres paraisse favorable au scrutin de liste, mais si elle se prononçait pour ce mode de scrutin, elle admettrait le scrutinement pour les départements qui auront plus de neuf députés à nommer. On pense que la résolution de l'extrême droite dépendra surtout de la situation parlementaire et de l'attitude du gouvernement.

C'est lundi que la commission des capitulations nommera son rapporteur qui sera, croit-on, M. Rouvier, opposé au traité avec le vice-roi.

Roubaix-Tourcoing

LE NORD DE LA FRANCE

Souscriptions pour les inondés du Midi reçues à la mairie, le 10 juillet 1875:

M. Lestienne frères,	300 fr.
A. Tiers, cous. munic.	100
Une famille anonyme.	41
Alfred Musin fils.	5
Ecole de M. Faidherbe professeur et élèves	289 65
Un anonyme	5
Total des souscriptions précédentes.	740 65
	13,618 44
	14,359 fr. 09

La lettre suivante vient d'être adressée aux présidents des diverses sociétés de Roubaix:

« Roubaix, le 10 juillet 1875. Monsieur le président.

« Vous n'ignorez pas les grands désastres produits par les inondations dans le Midi de la France. Des souscriptions ont ouvertes et de toutes parts les offrandes, tant en argent qu'en nature, sont recueillies pour venir en aide aux victimes. »

« Déjà plusieurs corporations ou sociétés se sont empressées de faire parvenir leur offrande à la mairie, et ont manifesté toutes leurs sympathies pour nos malheureux compatriotes. Je ne doute pas qu'en faisant un appel aux membres de la société que vous présidez, ils tiendront à honneur de participer à une œuvre aussi philanthropique. »

« Je vous serai donc obligé, Monsieur le président, de vouloir bien ouvrir une souscription dans votre société et de m'en envoyer le montant aussitôt que possible, car si les malheurs sont grands,

les misères sont nombreuses à secourir et doivent être avec la plus grande sollicitude. »

Toutes les offrandes, quelque minimes qu'elles soient, seront accueillies avec la plus grande reconnaissance. Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le Nord, » L. WATINÉ-WATTINÉ, adjoint. »

Voici le programme des concerts qui seront donnés, les lundi 12 et mardi 13 juillet 1875, au profit des inondés du Midi, dans le salon de l'hôtel-de-ville:

Première partie

La Lyre roubaissienne, Prélude avant le ballet (chœur), LIMANDRE.

M. Gustave Nadaud, Le cousin Charles, Entre Lyon et Condorcet, xozzou.

M. J. Kozou, Hommes sans paroles, Caprice, BARY.

M. Boulanger, Air de Robert-Brucé, ROSSINI. M. Barrez, Fantaisie pastorale pour flûte et violon, GABRIEL.

M. Abays, Air de la Reine de Saba, GOUNOD. M. Boulanger, directeur, Le Prélude du soir (chœur), GOUNOD.

Deuxième partie

La Lyre roubaissienne, Le Voyage en Chine, F. BAZIN.

M. Boulanger, Sonnet, DUPRAT. M. Knorr, varié pour saxophone.

M. Gustave Nadaud, La jeune fille en deuil, Caracosse.

Cour d'introduction de Guillaume Tell, ROSSINI. M. Boulanger, directeur.

M. J. Kozou et Watinéné, Fantaisie sur Oberon, Franz Liszt et Proccionino, arrangé par Watinéné.

M. Abays, Air de Raymond, A. THOMAS. Bonoir faveuse (romance), V. VICQ. Accompagnement de hautbois par M. Barrez.

M. GUSTAVE NADAUD, Le Nid abandonné, le Boulanger de Genesca.

Le piano sera tenu par M. Delanoy.

Nous avons entendu émettre cette opinion, que le nombre des billets émis pour les concerts de lundi et mardi était beaucoup trop considérable pour la contenance de la salle. La commission nous prie d'annoncer qu'elle s'est rendu très soigneusement compte de la capacité de la salle et du nombre probable des auditeurs et que les craintes exprimées à ce sujet par diverses personnes n'ont pas leur raison d'être.

Pour répondre à la question qui lui est adressée par un grand nombre de souscripteurs, la commission organisatrice des concerts des lundi 12 et mardi 13 courant prévient que les cartes vertes (cartes à 5 francs), bien que portant l'indication du mardi 13, autorisent ceux qui en sont porteurs à assister soit au concert du lundi, soit à celui du mardi, à leur choix.

Le lundi 10 courant, la Société Saint-Joseph, rue de la Paix, offrira une soirée récréative en faveur des inondés. Le prix d'entrée est de 1 fr. par personne.

On peut se procurer des cartes à la société ou aux bureaux de la commission.

L'Echo du Nord publie l'article suivant:

« On nous écrit de Roubaix pour nous prier d'appeler l'attention de l'administration préfectorale sur une matière qui intéresse assez sérieusement l'industrie: il s'agit des expulsions d'ouvriers belges à la suite de condamnations encourues par eux. L'arrêt d'expulsion, il est vrai, est toujours précédé d'une enquête confiée aux soins de MM. les commissaires de police et à laquelle les renseignements sont fournis par les agents subalternes. Mais il arrive parfois que ces renseignements pris trop à la légère chez des voisins du sujet en cause, égarant la religion des commissaires et, par suite, celle de l'autorité supérieure. Il en résulte une mesure grave, peut-être ruinuse, pour des gens qui ne méritent point une si sévère punition. Notre correspondant nous cite, entre autres, l'exemple de l'une des dernières expulsions qui a frappé, nous dit-il, un bon ouvrier, très capable, qui même avait servi dans la légion étrangère et résidait depuis 20 ans en France, où il allait se marier: une simple condamnation pour une rixe dans laquelle il

qui court les bois à minuit est une princesse enchantée, et plus d'un père du pays s'est grandement effaré en rencontrant la Grand'Bête.

— Mais qu'est-ce que c'est que la Grand'Bête, Jeanne?

— La Grand'Bête est la Grand'Bête, et point ne sert de chercher à en apprendre plus long que le bon Dieu ne nous en révèle... le père de ma mère l'avait rencontrée un soir, près de la pierre levée de Saint-Samson, et il en ressentit une si grande terreur, qu'un tremblement le prit dans les membres, n'y plus ni moins que la danse Saint-Guy.

— Mais les korigans et les poulpiquets?

— J'ai souvent cru reconnaître dans les champs la trace de ronds dans lesquelles le soir les korigans tentent d'entraîner les jeunes filles. Pour ce qui est des poulpiquets, ils gardent dans les cavernes des trésors incalculables dont ils font part à celui qui va leur rendre la main... — Ainsi demanda Trécor, il suffit de se rendre à la grotte des petits hommes pour avoir autant d'or que nos Seigneurs?... — Oui, Trécor, répondit la Jeanne; seulement les poulpiquets ne le donnent pas; ils le veulent. Quand on entre une partie, il faut d'abord son-

« était laissé en train à moitié son expulsion. Notre correspondant nous fait observer que dans un moment où l'industrie roubaissienne manque de bras, ces sortes de mesures font un tort considérable à l'embaugeage des ouvriers belges qui hésitent à s'aventurer dans un pays où leur situation manque de garanties. Il ajoute que les journaux belges commencent à s'émouvoir de ces faits, et s'en emparent pour entraver encore l'émigration de leurs ouvriers. Il y a là très certainement des abus possibles qui résultent de la procédure même, mais que cependant on peut rapetiser dans une certaine proportion, en y apportant une plus grande circonspection. C'est pourquoi nous jugeons de notre devoir de soumettre à MM. les commissaires de police, et en ressort suprême à l'autorité préfectorale, les observations de notre correspondant. »

Les ouvriers belges qui viennent nous prêter le concours de leur travail doivent trouver parmi nous protection et sécurité. Et si les faits étaient tels que les présente le correspondant de l'Echo, nous jugerions ses plaintes très légitimes et nous n'hésiterions pas à nous y associer. Mais la feuille lilloise n'est pas exactement renseignée. Il ne faut pas seulement, pour que l'expulsion soit prononcée, qu'il y ait eu condamnation correctionnelle, il faut encore que les antécédents de l'individu soient notoirement mauvais. Certes, nous ne prétendons pas déroger à notre police un brevet d'infailibilité, mais nous pensons qu'en ce qui concerne l'expulsion des sujets étrangers, elle agit en général avec toute la prudence et la circonspection désirables. L'administration supérieure n'ordonne jamais, du reste, cette mesure sévère que sur des faits graves et dûment prouvés.

Dans le cas particulier cité par l'Echo, nous ferons remarquer qu'une rixe est du ressort de la simple police et non du tribunal correctionnel. Les faits devaient donc être plus sérieux qu'on ne nous le dit. Et, en effet, nous ignorons si l'individu expulsé est un « bon ouvrier », « très capable », mais ce que nous savons, c'est qu'il attendait les gens sur les chemins pour les détrousser, en se faisant passer pour douanier. Il a été condamné à six mois de prison. On l'a forcé ensuite à quitter le pays: nous estimons qu'on a bien fait. L'autorité, responsable du bon ordre dans nos villes frontalières, ne saurait se montrer trop vigilante et trop ferme dans l'exercice de ses droits. On sait depuis longtemps en Belgique que les travailleurs honnêtes trouvent toujours accueil parmi nous.

Par décret du président de la République en date du 30 juin, M. Gustave Alexandre Verhaeghe a été nommé notaire à Roubaix en remplacement de M. Labbe, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment, en cette qualité, à l'audience du tribunal civil de ce jour.

Avant-hier, vers 5 heures du soir, un léger accident a eu lieu dans l'établissement de MM. Voigtel & C<sup>ie</sup> Wasquehal. Un ouvrier, Achille Courcier, procédant imprudemment au nettoyage de son métier pendant la marche, a eu deux doigts pris entre les rouleaux du tambour. C'est un hasard que sa main toute entière n'y soit restée. Il y a des règlements qui ordonnent le nettoyage pendant l'arrêt du travail: peine inutile, certains ouvriers croient pouvoir passer outre, et les accidents, en se multipliant, ne les rendent pas plus sages.

Pre-que à la même heure, chez M. Vinohou, peigneur de laine, une jeune ouvrière peulieuse nommée Louise Masson, jouait avec une de ses camarades, faisant des simulacres autour d'un engrenage avec la main recouverte d'un chiffon. Pris par les dents de l'engrenage, les chiffons ont empêché la jeune fille de dégager sa main, dont l'un des doigts a été fracturé au point que l'amputation a dû s'ensuivre.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimeur Alfred Roboux. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9226

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 11 juillet 1875, à 9 heures 1/2, en l'église de Saint-Christophe, à Tourcoing, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9227

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9228

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9229

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9230

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9231

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9232

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9233

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9234

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9235

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9236

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9237

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9238

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9239

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9240

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9241

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9242

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9243

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9244

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9245

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9246

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9247

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 12 juillet 1875, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JUST HONORE, artiste musicien, décédé à Reims, le 6 juillet 1875, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9248

L'Agence de la Société Générale de Roubaix, 44 bis, rue de Chemin de Fer, se charge de l'abonnement, ainsi qu'aux personnes ou sociétés qui lui sont désignées, les fonds recueillis pour les victimes de l'inondation du Midi.

AVIS OFFICIELS. — (Inondations). Le gouvernement vient de passer à MM. les trésoriers-général, receveurs particuliers et percepteurs de recevoir les souscriptions qu'on voudra bien verser à leurs caisses pour les inondations du Midi et d'en remettre immédiatement des récépissés ou quittances à souche.

AVIS MM. les Présidents des Sociétés de jeu de Boules

de Boule à quilles; d'Arc au Berceau; d'Arc à la Perche; d'Ar